MONTEREAU
FAULT-YONNE

"ville antique au confluent"

GUIDE DE LA VIE SCOLAIRE

2014/2015

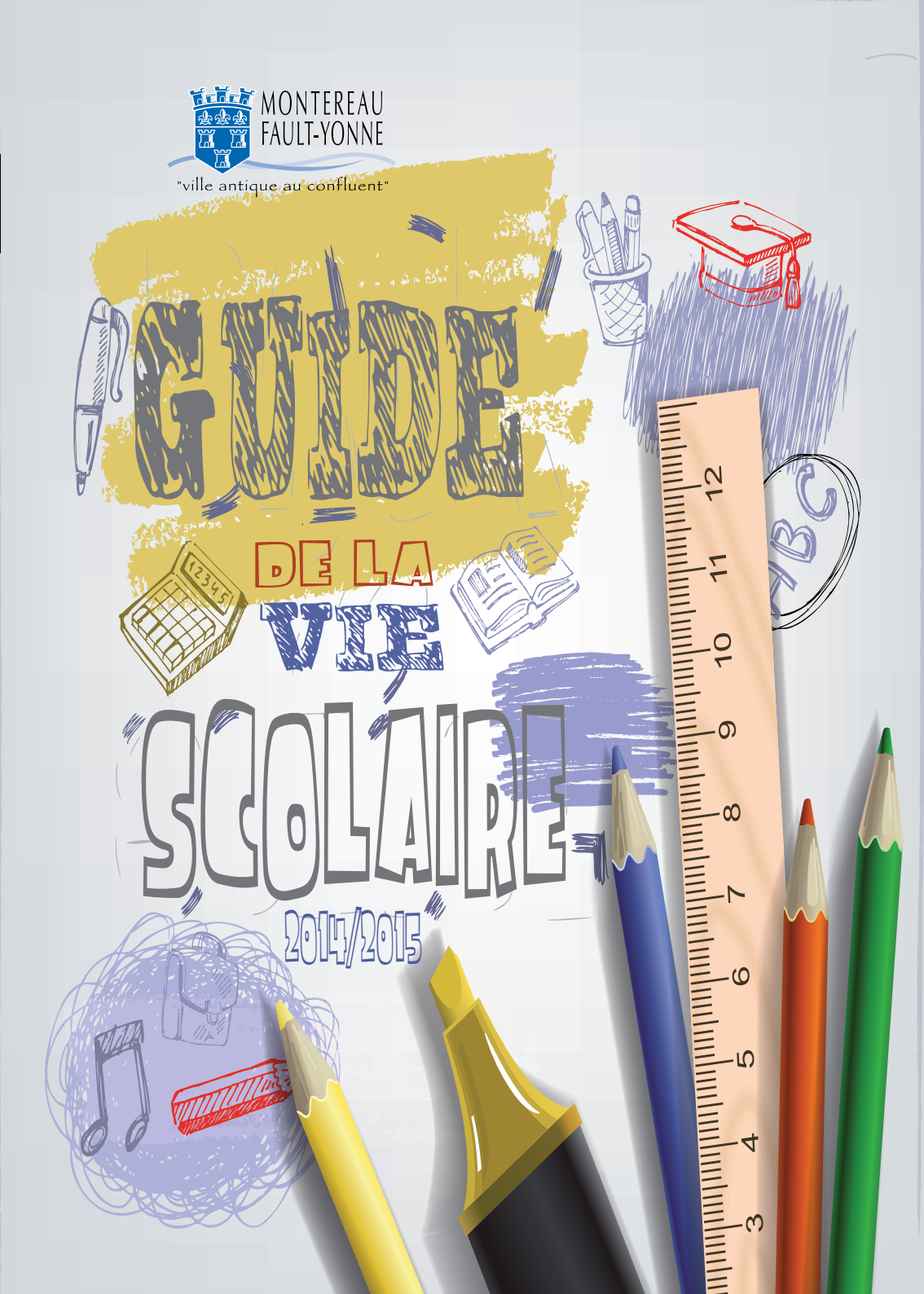

édito

Bien apprendre pour bien grandir et bien vivre ensemble !

Avant même de débuter, cette rentrée scolaire 2014-2015, dont tous les aspects vous sont détaillés entre ces pages, a été au cœur de bien des inquiétudes et des incertitudes. La réforme des rythmes scolaires que le gouvernement nous a imposée fut pour notre municipalité un long combat mené dans le but de préserver au mieux l'intérêt des familles et des enseignants monterelais afin d'assurer la réussite de nos enfants.

Je ne peux donc que regretter que le gouvernement ait refusé d'accepter les horaires pour lesquels vous vous êtes prononcés et que j'ai défendus. Néanmoins, nos efforts ont quand même été concluants, l'homogénéité des horaires entre établissements a finalement été sauvegardée et les nouveaux horaires préservent au mieux l'organisation des familles.

Ainsi, à compter du 2 septembre, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les élèves ont classe de 8h45 à 16h15 avec une pause déjeuner de 12h à 14h15. Ces horaires sont aménagés par le double accueil périscolaire mis à votre disposition. Tous les matins, vos enfants peuvent y être accueillis de 6h45 à 8h45, et tous les soirs de 16h15 à 19h00, avec entre 16h45 et 17h45 le maintien du dispositif Réussir Après l'Ecole (RAPE) qui permet aux jeunes monterelais de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons auprès d'une soixantaine d'intervenants qualifiés.

Les mercredis sont la grande nouveauté de cette rentrée. Désormais, les élèves y ont classe de 8h45 à 11h45, puis, dès la sortie des classes, les enfants inscrits à l'Accueil des Loisirs (Ville Haute) ou à la Maison des Kids (Ville Basse), sont pris en charge jusqu'à 19h, transport et repas compris.

La rentée 2014 marque aussi la poursuite des efforts entrepris depuis 2007 afin de moderniser les infrastructures scolaires de notre ville. Au total, 63 classes sont dotées d'outils éducatifs de pointe, tableaux blancs et vidéoprojecteurs interactifs permettant ainsi aux enseignants qui le souhaitent de mettre en place de nouvelles méthodes d'apprentissage et de familiariser leurs élèves aux outils numériques. De plus, les 9 écoles élémentaires de la ville sont pourvues d'une salle multimédia. En quittant le CM2, les écoliers monterelais pourront ainsi obtenir le « Brevet Informatique et Internet Scolaire – Niveau 1 ».

La Mairie prend également soin d'assurer à tous les enfants un accès privilégié à la culture et à l'art. Avec leur abonnement gratuit aux médiathèques Gustave Flaubert et Alain Peyrefitte, nos écoliers profitent d'un large choix de livres et d'équipements numériques. Pour l'éveil à la pratique artistique, le Conservatoire municipal propose une large gamme de disciplines musicales et théâtrales à un forfait équivalent à 15 € par mois et, grâce à un « Pass » à 20 € valable pour une année scolaire, les 6/10 ans peuvent tout essayer.

Pour accompagner les parents, le Forum des parents est reconduit. Animé par des professionnels de l'éducation et de l'enfance, il permettra aux familles de trouver conseils et réponses à toutes leurs interrogations.

Comme vous pouvez le constater, tous les moyens sont mis en œuvre pour garantir à nos écoliers un environnement éducatif propice dans lequel je vous souhaite à tous une année scolaire 2014-2015 sereine et studieuse !

Yves Jégo
Maire de Montereau-fault-Yonne
Député de Seine-et-Marne

sommaire

EDITO p.3

CALENDRIER SCOLAIRE 2014/2015 p.6

LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES p.7

LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE MONTEREAU ET DE SES ENVIRONS p.8

ACTUALITÉS DANS NOS ÉCOLES p.9
1. Des tableaux numériques dans toutes les écoles élémentaires de la ville
2. La future école élémentaire Pierre et Marie Curie
3. Le chèque découverte
4. Nouveaux rythmes scolaires : mode d'emploi

LES OUTILS DE LA REUSSITE p.12
1. L'accompagnement
2. La prévention des troubles
3. Le dépistage de pathologies
4. Des sorties scolaires en toute sécurité
5. Le Forum des Parents
6. Des écoles à la pointe de l'informatique
7. Les inscriptions péri-scolaires
8. Vacances intelligentes : des loisirs riches en découvertes !
9. Médiathèque G. Flaubert, « la fabrique à idées »

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS p.18
1. Les actions réalisées depuis sa création
2. Le Club des Saveurs

L'INSCRIPTION SCOLAIRE p.20

LA DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE p.21

LA VIE SCOLAIRE p.22
1. Le service minimum d'accueil à Montereau
2. L'assiduité
3. Respect des horaires
4. Les classes spécialisées
5. La Zone d'Education Prioritaire : ZEP
6. Opération « Découverte du goût »
7. La Ville optimise les rythmes de vie à l'école
8. Le Conseil d'Ecole

LA CAISSE DES ÉCOLES, LE PARTENAIRE DE VOS ENFANTS — p.27
1. L'apprentissage grandeur nature
2. Un dictionnaire pour l'entrée au collège
3. En CP, « un livre offert, un livre ouvert »
4. Un sac offert de fournitures pour la rentrée

CONSEILS SANTÉ — p.30
1. Le dépistage bucco-dentaire
2. La fatigue de l'écolier
3. Jeu et défoulement
4. Un petit-déjeuner indispensable
5. Le train du sommeil
6. Les vaccinations
7. Conseils pratiques
8. Le service de promotion de la santé en faveur des élèves
9. Une rentrée scolaire écologique

LA PRÉVENTION ROUTIÈRE — p.36

LA CARTE IMAGINE'R — p.38

LA RESTAURATION SCOLAIRE — p.39
1. La commission des menus
2. La pause déjeuner
3. L'inscription et la facturation
4. Le quotient familial
5. Les restaurants scolaires

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE — p.43
1. Avant et après l'école, la garde de vos enfants
2. L'Accueil de Loisirs « Les Rougeaux »

L'ANIMATION MUNICIPALE — p.45

LE SPORT — p.46
1. Le Club Sportif Monterelais
2. L'ASAM : Association Sportive Amicale de Montereau (Club de Football)
3. L'UAM : Union Athlétique de Montereau
4. École Monterelaise de Danse
5. Stand de Tir
6. L'école multisports
7. Une piscine moderne et fonctionnelle

LA CULTURE ET LES LOISIRS — p.48
1. La Médiathèque Gustave Flaubert
2. La Médiathèque Alain Peyrefitte
3. Le Musée de la Faïence
4. Un Conservatoire aux tarifs très accessibles

LE PERSONNEL COMMUNAL — p.51

LA VILLE INVESTIT DANS LES ÉCOLES ET LES RESTAURANTS SCOLAIRES — p.53

LES ADRESSES UTILES — p.54

➜ calendrier scolaire 2014/2015

➜ Rentrée des enseignants
Lundi 1er Septembre 2014

➜ Rentrée des élèves
Mardi 2 Septembre 2014

➜ Vacances de la Toussaint
Du vendredi 17 Octobre 2014 après la classe au lundi 3 Novembre 2014 au matin

➜ Vacances de Noël
Du vendredi 19 Décembre 2014 après la classe au lundi 5 Janvier 2015 au matin

➜ Vacances d'Hiver
Du vendredi 13 Février 2015 après la classe au lundi 2 Mars 2015 au matin

➜ Vacances de Printemps
Du vendredi 17 Avril 2015 après la classe au lundi 4 mai 2015 au matin

➜ Début des vacances d'Eté
Vendredi 3 juillet 2015 après la classe

Les écoles maternelles et élémentaires

Écoles maternelles

Maternelle Mlle Boyer 11, rue du 8 Mai 1945	**Mme SOULIÉ** Directrice	Tél. 01.64.32.12.05
Maternelle Victor Hugo 5, rue Pierre	**Mme GODIN** Directrice	Tél. 01.64.32.01.85
Maternelle Villa Marie-Louise 23, avenue de Surville	**Mme CAPRON** Directrice	Tél. 01.64.32.10.11
Maternelle Saint Exupéry 2, rue Anatole France	**M. LOUSTAU** Directeur	Tél. 01.64.32.12.54
Maternelle Albert Camus 4, rue des Rougeaux	**Mme BIGAULT** Directrice	Tél. 01.64.22.20.55
Maternelle Pierre et Marie Curie 1, rue Edmond Rostand	**Mme GIRARD** Directrice	Tél. 01.64.70.25.15
Maternelle Les Ormeaux 2, avenue de la Liberté	**Mme FOUCAULT** Directrice	Tél. 01.64.32.12.11
Maternelle Clos Dion 2, rue du Clos Dion	**Mme THIBAULT** Directrice	Tél. 01.64.32.07.21

Écoles élémentaires

Elémentaire du Petit Vaugirard 1, rue de la Pépinière Royale	**Mme DUPUY** Directrice	Tél. 01.64.32.06.45
Elémentaire de la Poterie 21, rue de la Poterie	**M. VALLÉE** Directeur	Tél. 01.64.32.03.70
Elémentaire Villa Marie-Louise 23, avenue de Surville	**Mme CAPRON** Directrice	Tél. 01.64.32.10.11
Elémentaire Claude Sigonneau 7, rue Anatole France	**M. POEY** Directeur	Tél. 01.60.96.16.90
Elémentaire Albert Camus 4, rue des Rougeaux	**Mme CROCHET** Directrice	Tél. 01.64.22.82.12
Elémentaire Clos Dion 2, rue du Clos Dion	**M. CRETTÉ** Directeur	Tél. 01.64.32.11.23
Elémentaire Les Ormeaux 2, avenue de la Liberté	**M. MOUROUX** Directeur	Tél. 01.64.32.06.99
Elémentaire Pierre et Marie Curie 1, rue Edmond Rostand	**M. GRAVIOU** Directeur	Tél. 01.64.32.11.65

Les autres établissements scolaires de Montereau et de ses environs

Enseignement spécialisé

Institut médico-éducatif Villa Marie Louise - 25 avenue de Surville 77130 Montereau	**M. JEANNE** Directeur **Mme VISVAL** Chef de Service	Tél. : 01.64.32.11.08

Collèges

Collège PIERRE DE MONTEREAU 20 rue Pierre de Montereau 7130 Montereau	**M. LIONNET** Principal	Tél. : 01.64.32.06.07
Collège ANDRE MALRAUX 1 avenue du Lycée 7130 Montereau	**Mme RIBES** Principale	Tél. : 01.64.70.59.30
Collège PAUL ELUARD 4 rue Henri Barbusse 7130 Montereau	**M. FRIAUD** Principal	Tél. : 01.64.32.24.23

Lycées

Lycée Polyvalent Régional FLORA TRISTAN 12 avenue du 8 mai 1945 77130 Montereau	**Mme PORÉE** Proviseur	Tél. : 01.64.32.50.62
Lycée Polyvalent ANDRE MALRAUX Enseignement général et section d'enseignement professionnel Avenue du Lycée 77130 Montereau	**Mme BUTET** Proviseur	Tél. : 01.64.70.71.71

Enseignement privé

École de l'Assomption 2, rue Salins 77130 FORGES	**M. PIZZINATO** Directeur Général	Tél. : 01.64.70.54.64
École Maternelle et Elémentaire du Sacré-Coeur 2, rue Paul Quesvers 77130 MONTEREAU	**Mme STREK** Directrice	Tél. : 01.64.70.82.48.

Actualités dans nos écoles

1/. Des tableaux numériques dans toutes les écoles élémentaires de la Ville

Depuis 2007, les écoles élémentaires de la Ville sont équipées de nouveaux matériels à la pointe de la technologie. Les classes des enseignants qui l'ont souhaité, ont été équipées d'un tableau blanc ou d'un vidéo projecteur interactifs.

Ils permettent d'afficher soit sur un grand écran, soit sur le tableau de la classe, le contenu d'un ordinateur ainsi que l'accès à internet. Un logiciel éducatif permet, à l'enseignant ou à l'élève, à l'aide d'un stylet, d'écrire, d'effacer, d'afficher, de modifier, de commenter et d'enregistrer tout type de document (texte, image, vidéo).

Pour la rentrée scolaire 2014, on comptera désormais 63 classes équipées de ces outils modernes.

2/. La future école Élémentaire Pierre et Marie Curie

Le projet de construction de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie s'ajoute au programme de rénovation et de reconstruction des écoles que la Ville a entrepris depuis plus de 10 ans.

Les travaux ont débuté en mars 2014. La future école, certifiée performance énergétique, présentera alors une surface totale de 3 350 m², dont 1 000 m² de salles d'enseignements divers, soit 12 classes et 1 500 m² réservés à la cour de récréation, au préau et au potager ; le tout sur 3 niveaux, y compris le logement du futur gardien.

Son coût prévisionnel s'élève à environ 5 000 000 €€, illustration du volontarisme de la Ville pour donner les meilleures conditions d'enseignement à nos enfants. Ils pourront y faire leur rentrée dès septembre 2015.

Comme il est de coutume lors de chaque construction d'école à Montereau, les élèves, les parents et les enseignants des écoles élémentaire et maternelle Pierre et Marie Curie avaient été consultés sur le projet.

3/. Le chèque découverte

La Caisse des écoles finance les « classes découvertes » afin que chaque classe de CM2 qui le souhaite puisse participer durant une semaine environ à un séjour éducatif. Le montant de cette aide était pour l'année scolaire 2013/2014 de 400 € par élève soit un montant total de 174 115 €.

Compte tenu de l'augmentation du coût des séjours qui générait souvent des dépassements, la Ville a revalorisé à la hausse sa participation. Ainsi, **pour l'année scolaire 2014/2015, le montant du « chèque découverte » a été fixé à 460 €, soit une augmentation de 15 %.**

De ce fait, il n'y aura plus de surcoût restant à la charge des familles.

4/. Nouveaux rythmes scolaires : mode d'emploi

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire prévoyait une modification des rythmes dans l'enseignement du premier degré, applicable soit pour la rentrée de septembre 2013 soit pour celle de 2014. Après consultation des conseils d'école qui se sont exprimés dans ce sens en très grande majorité, nous avons décidé le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires pour cette rentrée 2014. En application du dit décret, il y aura école 4,5 jours par semaine dés le 2 septembre prochain et les horaires de classe changeront.

4 jours et demi

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, la journée de l'écolier monterelais commencera toujours à 8h45. Elle se poursuivra jusqu'à midi pour une pause déjeuner de 2h15, soit un quart d'heure de plus qu'auparavant. Les cours reprendront à 14h15 et se termineront à 16h15, soit une demi-heure plus tôt. Mais grâce à l'accueil périscolaire mis en place par la ville, l'organisation des parents ne sera pas bouleversée.

	Accueil péri-scolaire	Classe	déjeuner	Classe	Accueil péri scolaire		
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	6h45 - 8h45 jeux, détente	8h45 - 12h	12h - 14h15	14h15 16h15	16h15 - 16h45 Goûter et temps libre	16h45 - 17h45 RAPE	17h45 - 19h Temps libre
Mercredi	6h45 - 8h45 jeux, détente	8h45 - 11h45	11h45 - 14h15 Déjeuner	14h15 - 19h (Maison des Kids à l'école Vaugirard ou Accueil de Loisirs des Rougeaux) Jeux, détente			

Attention : pour la maternelle BOYER, tous ces horaires sont à avancer de 15 min.

L'école le mercredi matin, de 8h45 à 11h45 est le seul changement fondamental.
Attention, ces horaires sont ceux des classes, les écoles ouvriront 10 min avant et fermeront 10 minutes après pour l'accueil et la sortie des élèves. Mais là encore, les services municipaux prendront le relais. Bien évidemment, le nombre d'heures d'enseignement reste le même : 24h par semaine. Vous pouvez donc être rassurés, le rythme de chacun sera respecté.

➜ Accueils périscolaires : ajustements

Les rythmes scolaires vont changer. Oui, mais pas ceux de la famille ! Afin d'être au plus près des besoins exprimés par les parents, la municipalité adapte ses services et leur offre la variable d'ajustement nécessaire pour allier école et vie professionnelle.

• Pré et post-scolaire

La classe finit désormais à 16h15 (au lieu de 16h45 précédemment), l'accueil post-scolaire prend aussitôt le relais une demi-heure plus tôt. De plus, les élèves peuvent toujours être pris en charge dans leur école par des professionnels du service animation-jeunesse dés 6h45 et ce, jusqu'à 19h.

• RAPE

Le dispositif Réussir APrès l'Ecole, destiné à l'aide aux devoirs et assuré en grande majorité par des enseignants s'est lui aussi adapté aux nouveaux rythmes. Il opèrera désormais de 16h45 à 17h45, soit une demi-heure plus tôt.

• Mercredi

Le mercredi sera à présent un demi-jour « ouvré ». Que les parents des jeunes élèves habitués aux centres de loisirs se rassurent. S'ils le souhaitent, les enfants seront pris en charge dès la sortie de l'école par leur structure de loisirs préférée (maison des kids à l'école du Petit Vaugirard ou accueil des Rougeaux). Les jeunes pourront ainsi déjeuner tranquillement et passer un après-midi animé (jusqu'à 19h). Une fois encore, les services municipaux ont fait preuve de la plus grande adaptabilité.

Les outils de la réussite

PARCE QUE L'ÉCHEC N'EST PAS UNE FATALITÉ

On le sait tous, la scolarité d'un enfant ne coule pas forcément de source. Problèmes de santé, handicap, fragilités familiales ou sociales, nombreux sont les facteurs qui peuvent amener à des difficultés scolaires. **Mais la spirale négative de l'échec peut souvent être évitée grâce à des actions d'accompagnement** individuel des enfants et de leur famille, de prévention ou de dépistage. C'est là tout l'enjeu de l'équipe municipale de la Réussite Educative.

1/. L'accompagnement

A - Le dispositif « Réussir Après l'Ecole » (RAPE)

Depuis janvier 2006, la Ville a mis en place une action de grande envergure concernant tous les élèves scolarisés dans les écoles élémentaires de Montereau. **Grâce au RAPE, 300 d'entre eux bénéficient de septembre à juin d'une heure quotidienne d'aide aux devoirs moyennant la somme de 1,10 €/soir** (tarif appliqué aux enfants monterelais). Les effectifs sont en moyenne de 7 enfants par étude, ce qui permet un suivi efficace de chacun.

Organisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ce soutien scolaire est assuré par des personnes qualifiées et d'expérience (enseignants en activité ou en retraite 70%, étudiants BAC+2 minimum 30%).
Ce sont ainsi près de **60 intervenants qui ont été recrutés par la Ville.**
Par ailleurs une trentaine d'animateurs municipaux sont mobilisés pour s'occuper des enfants avant et après l'heure du RAPE.

Désireuse de connaître l'utilité et l'efficacité de l'opération « Réussir Après l'Ecole », la Ville effectue régulièrement, une enquête de satisfaction. En 2014, Ce sont **248 enfants qui ont pu donner leur avis, ainsi que leurs parents, les intervenants de l'action et les enseignants des écoles de la Ville.** Les résultats sont particulièrement satisfaisants et démontrent clairement les effets positifs du dispositif :

- **94 % des enfants interrogés** considèrent qu'ils **comprennent mieux leurs leçons** grâce au RAPE
- **95 % des parents interrogés** constatent que **leurs enfants améliorent la qualité de leurs devoirs.**
- **89 % des intervenants interrogés** constatent **une évolution positive du comportement des enfants.**
- **84% des enseignants des écoles de la ville** ont remarqué **une amélioration des résultats** scolaires des élèves allant au RAPE.

➜ Les sorties culturelles du RAPE

Au cours de l'année scolaire 2013/2014, les visites suivantes ont été organisées gratuitement par la Ville pour les enfants inscrits au RAPE :

- visite du château de Fontainebleau ;
- visite du Château de Blandy les Tours et Atelier conte « La clé des Contes » ;
- visite du Musée des Armées à Paris ;
- visite du parc des Félins.

➜ Inscriptions au RAPE :

Tout au long de l'année scolaire à **l'Accueil de Loisirs,** 6 Chemin de la Fontaine des Rougeaux
Tél : 01.64.70.51.81.
Pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire du Petit Vaugirard, inscriptions à la **Maison de Quartier Ville Basse** (M.Q.V.B), 10 rue des Dames - Tél : 01.64.32.54.48

➜ Documents nécessaires à l'inscription :

Photocopie du livret de famille, de l'attestation de la carte vitale et des pages de vaccinations du carnet de santé. Les parents doivent apporter leurs propres photocopies.
Participation : 1,10 € par soir et par enfant pour les habitants de Montereau.
Le RAPE reprendra le **lundi 29 septembre 2014.**

2/. La prévention des troubles

Qu'il s'agisse de comportements alimentaires déséquilibrés ou de problèmes auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée, les conséquences de ces excès peuvent être dramatiques, tant sur le plan médical que scolaire. Ainsi, depuis janvier 2012, chez les grands des écoles maternelles Saint-Exupéry et du Clos Dion et chez les CP et CE1 de l'élémentaire Sigonneau, une **diététicienne** a présenté chaque semaine une animation autour des fruits et légumes. Un moyen ludique de sensibiliser les plus petits sur les bienfaits d'une consommation alimentaire équilibrée. L'ensemble des élèves de 4ème, quant à eux, bénéficient une fois par an de la visite d'un **médecin ORL** et d'une **orthophoniste** afin d'être alertés sur les lésions irréversibles liées à l'utilisation prolongée du baladeur.

3/. Le dépistage de pathologies

L'équipe municipale de la Réussite Educative fait également intervenir une **psychomotricienne** dans les crèches de la commune. Elle participe au développement de la réceptivité et des qualités motrices, détecte les éventuelles pathologies pour en informer les parents. Les troubles du langage font quant à eux l'objet d'un dépistage individuel. Dyslexie, dysphasie… de la crèche au collège, les enseignants qui notent une difficulté particulière peuvent solliciter une orthophoniste avec l'accord de la famille. De même, il existe une **veille pour les jeunes en souffrance psychique.**

Parce que chacun doit pouvoir trouver sa place dans notre société, l'équipe de la Réussite Educative apporte aux jeunes élèves qui en ont besoin **écoute et soutien** pour bien commencer dans la vie.

Coordinatrice :
Isabelle Pestoury
Tél. 01 64 70 44 37

4/. Des sorties scolaires en toute sécurité

Depuis la rentrée de septembre 2008, la Ville consacre une enveloppe annuelle de 17 000 € pour la mise à disposition de bus aux écoles de Montereau.

Cet effort financier permet à toutes les écoles de bénéficier équitablement des bus et aux élèves de voyager dans des véhicules modernes, tous équipés de ceintures de sécurité.

5/. Le Forum des Parents

Pour aider les enfants, il faut parfois d'abord aider les parents. C'est en partant de ce constat que la Ville de Montereau a mis en place à la rentrée 2012, le Forum des Parents.

Il a connu un réel succès et sera reconduit à la rentrée scolaire 2014.

Cet accompagnement à la parentalité prendra cette année encore la forme « d'ateliers / débats » et de « conférences débats » dans les équipements municipaux : les médiathèques, les structures petite enfance (centre de loisirs, crèches…)

C'est en soirée que des professionnels de l'écoute et de l'analyse (psychologue, formatrice et animatrice en accompagnement à la parentalité) aborderont avec les parents tous les sujets de parentalité : l'autorité, l'adolescence, le métier de parent... Ces moments seront aussi un temps de partage d'expériences avec d'autres parents. Les horaires, les dates, les lieux et les thèmes abordés seront envoyés à chaque parent par courrier dès septembre.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre la coordonnatrice du forum des parents Madame Agnès BELARBI à la Mairie de Montereau.
Tél. : 01.64.70.44.23.

FORUM des Parents

6/. Des écoles à la pointe de l'informatique

Les 9 écoles élémentaires de la Ville sont dotées d'une salle multimédia, équipées chacune de 7 ordinateurs, d'une imprimante réseau et d'une connexion Internet. Ce matériel répond à la priorité municipale de soutenir le programme de l'Education Nationale qui intègre désormais l'informatique comme un enseignement à part entière.

En quittant le CM2, les élèves peuvent ainsi obtenir le « Brevet Informatique et Internet Scolaire - niveau 1 », reconnaissance d'une compétence indispensable.

7/. Les inscriptions péri-scolaires

Afin d'améliorer toujours la qualité du service rendu, dans un souci de proximité, la Ville a souhaité recentraliser vos démarches d'inscriptions du secteur périscolaire.

Toutes les inscriptions concernant l'Accueil de Loisirs, l'APPS et le RAPE se feront à :

L'Accueil de Loisirs
6 chemin de la Fontaine des Rougeaux
Tél : 01.64.70.51.81

A l'exception des enfants scolarisés à l'école maternelle Mlle Boyer et à l'élémentaire du Petit Vaugirard, dont l'inscription se fera à :

La Maison de Quartier Ville Basse
M.Q.V.B - 10 rue des Dames
Tél : 01.64.32.54.48

8/. Vacances intelligentes : des loisirs riches en découvertes !

Profiter du temps des vacances pour s'instruire en s'amusant, tel est l'objectif affiché par les équipes d'animation jeunesse de la Ville.

Ainsi, à partir des vacances scolaires de la Toussaint, la commune proposera un programme innovant d'activités sportives et culturelles en direction des 9/13 ans.

Ces stages de découverte **sportifs, culturels et environnementaux,** organisés par l'ensemble des services de la Mairie et ses partenaires associatifs, se dérouleront sous la forme de modules thématiques de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 9h à 16h30, incluant le repas du midi et le goûter, pour des groupes de 4 à 12 personnes.

Encadrés par des professionnels diplômés et les animateurs de la Ville, ces stages permettront aux parents de trouver des solutions d'occupation éducatives pour occuper leurs enfants pendant les vacances scolaires et aux jeunes de découvrir de manière ludique et agréable des univers qu'ils ne connaissent pas.

9/. Médiathèque G. Flaubert, « la fabrique à idées »

Sur le site de la Halle NODET, cet équipement municipal de 800 m² se développe sur 2 niveaux bien distincts (enfants/adultes) et permet un accès à de nouveaux supports comme les livres CD, DVD et CD Rom documentaires. Cet espace culturel est bien sûr le théâtre d'animations diverses : rencontres avec les écrivains, conteurs, expositions, conférences, lectures suivies, ateliers d'écritures…

Une mezzanine très conviviale est destinée à la lecture et donne une vue appréciable sur le Parc des Noues. De quoi s'initier aux plaisirs multimédia dans les meilleures conditions !

Le conseil municipal des enfants

Le 4 juillet 2005, le Conseil Municipal de Montereau décidait la création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME).

Par cette action, la Mairie souhaite favoriser l'implication citoyenne des élèves de CM1 et CM2 et les soutenir dans leurs initiatives et leur engagement civique afin d'améliorer la qualité de vie dans leur ville.

1 /. Les actions réalisées depuis sa création

Un travail fructueux, mené par les deux commissions de travail : « Loisirs, Environnement, Solidarité » et « Sport, Culture, Communication » a permis :

- D'organiser un concours photographique sur le thème « les Deux Fleuves »,
- D'organiser un concours photographique sur le thème « le printemps à Montereau »,
- D'équiper de ballons en mousse les 17 écoles maternelles et élémentaires de Montereau,
- D'organiser une « boum » pour les enfants du cycle 3 (CE2/CM1/CM2),
- De créer un Club des Saveurs,
- De distribuer des badges, sur le thème de la citoyenneté, réalisés par les enfants du CME,
- De réaliser un jeu de l'oie mettant en valeur les principaux monuments et les nouvelles réalisations de la Ville,
- De créer une nouvelle plaquette des gestes éco citoyens distribuée à chaque élève des écoles élémentaires de la Ville,
- De créer un blog du CME, qui permet d'informer les enfants des écoles élémentaires des actions effectuées au cours de l'année,
- D'organiser des rencontres intergénérationnelles avec les résidents du Foyer Belle Feuille et les résidents de la maison de retraite Orpéa,
- De visiter l'usine d'incinération des ordures ménagères et de réaliser des objets à partir du recyclage,

➜ Un nouveau conseil municipal des enfants a été installé le 11 janvier 2014.

Bien évidemment, les élus de la Ville et les services de la Mairie sont aux côtés des jeunes Conseillers Municipaux pour les accompagner dans la concrétisation de leurs projets.

2 /. Le Club des Saveurs

Les élèves demi-pensionnaires élus au Conseil Municipal des Enfants (CME) ont souhaité « concocter » quelques menus servis dans les restaurants scolaires.

Réunis en « Club des Saveurs », ils participent donc à des séances de dégustation à la cuisine centrale.

Ces jeunes « porte-parole » de leurs camarades goûtent et sélectionnent certains plats préparés par la société de restauration, qui sont ensuite intégrés dans les grilles des menus.

L'inscription scolaire

L'inscription scolaire est une démarche obligatoire que vous devez effectuer au mois de mai pour l'entrée à l'école maternelle et qu'il est nécessaire de renouveler pour l'entrée au cours préparatoire.

Elle se fait en deux étapes

➜ **À la Mairie,** où il vous sera délivré un certificat d'inscription par la Direction de la Vie Scolaire. Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- livret de famille ou extrait de naissance rédigé en français,
- carnet de santé de l'enfant ou carnet de vaccinations. A défaut, certificat médical de contre-indication,
- justificatif de domicile (dernière quittance de loyer ou EDF).

➜ **À l'école,** auprès du Directeur, aux jours et heures qui vous sont communiqués par la Mairie, pour l'inscription définitive.

LA DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE ET DE LA PETITE ENFANCE de la Mairie est ouverte au public aux jours et heures suivants :

Lundi..... de 8h 30 à 12h 15 et de 14h 45 à 18h
Du mardi au jeudi..... de 8h 30 à 12h 15 et de 13h 45 à 18h
Vendredi ..... de 8h 30 à 12h 15 et de 13h 45 à 17h

Les parents dont les enfants ont été admis s'obligent au respect d'une fréquentation régulière durant toute l'année scolaire.

MAIRIE DE MONTEREAU
54, rue Jean Jaurès
77875 Montereau Cedex
Tél. : 01.64.70.44.13
Fax : 01.64.70.44.53

La scolarité maternelle n'étant pas obligatoire, les demandes sont satisfaites par les écoles, dans la limite des places disponibles. Cependant, dès l'âge de trois ans, les enfants sont scolarisés pratiquement à 100%.

La dérogation de secteur scolaire

Votre enfant doit être inscrit à l'école du secteur de votre domicile. Cependant il peut arriver que, par nécessité, vous souhaitiez le scolariser dans une autre école que celle de votre secteur. Il convient alors d'en faire la demande motivée par écrit auprès du Maire.

Un dossier de demande de dérogation sera alors instruit par le Service de la Vie Scolaire, puis soumis à la "Commission des dérogations" pour décision.

Cette Commission se réunit une ou plusieurs fois entre le 15 mai et le 30 juin. Ses décisions sont ensuite portées à la connaissance des familles qui doivent alors procéder à l'inscription scolaire.

Si vous habitez Montereau et souhaitez scolariser votre enfant dans une école extérieure à la Commune, la procédure est identique. En effet, vous devez savoir que cette option implique, pour la Ville, le remboursement de frais de scolarité à la commune d'accueil.

attention : la dérogation est une procédure exceptionnelle.

1 /. Le service minimum d'accueil à Montereau

Depuis septembre 2008, la loi sur le service minimum prévoit un droit d'accueil à l'école, dès lors qu'il y a plus de 25 % d'enseignants en grève dans l'école. La Mairie a donc mis en place un dispositif d'accueil rassurant pour les parents dont voici l'organisation.

Ces jours là, l'APPS du matin et du soir est normalement assuré. Puis les élèves des enseignants grévistes sont rassemblés et transportés en bus jusqu'à l'Accueil de Loisirs des Rougeaux.

A 12h les enfants qui ne sont pas inscrits à la cantine sont déposés dans leur école et récupérés à 14h pour l'après-midi. Les enfants demi-pensionnaires restent à l'Accueil de Loisirs pour se restaurer.

A 16h15 tous les enfants sont déposés à nouveau dans leur école respective.

2 /. L'assiduité

La loi du 28 septembre 2010 a mis en place un dispositif de lutte contre l'absentéisme scolaire composé d'une 1ère phase d'alerte d'accompagnement des familles et, si l'absentéisme persiste, d'une 2ème phase caractérisée par la mise en œuvre de mesures de suspension ou de suppression des prestations familiales

Le dispositif concerne les élèves mineurs inscrits dans les écoles et établissements scolaires, pour lesquels le chef d'établissement constate au moins quatre demi-journées d'absence non justifiées sur un mois.

Désormais, l'inspecteur d'académie doit communiquer trimestriellement au maire la liste des élèves domiciliés dans la commune pour lesquels un avertissement a été notifié.

3 /. Respect des horaires

Dans le règlement de l'école que fréquente votre enfant figure un article stipulant les horaires de l'école que chaque parent doit veiller à respecter.

Le Règlement Départemental de l'Inspection Académique de Seine-et-Marne prévoit en effet que :

- « Aucun élève ne peut être pris en charge par un service de garde ou de restauration sans demande préalable de la famille ».
- « Les élèves des écoles maternelles sont repris à la fin de chaque demi-journée par le responsable légal ou par toute autre personne qu'il aura nommément désignée par écrit et présentée au directeur ».
- « L'exclusion temporaire d'un enfant d'école maternelle pour une période ne dépassant pas une semaine peut être prononcée par le directeur, après avis du Conseil des Maîtres et avis du Conseil d'Ecole en cas de négligences répétées ou de mauvaise volonté évidente des parents pour respecter les horaires fixés pas le règlement de l'école ».

4 /. Les classes spécialisées

- Les CLIS, Classes d'Intégration Scolaire, permettent l'accueil d'un petit groupe d'enfants (12 maximum), atteints d'un handicap mental ou moteur, dans une école élémentaire ordinaire.

- La CLIN, CLasse d'INitiation, accueille les élèves peu ou non francophones âgés de 7 à 12 ans dont la connaissance de la langue française est insuffisante pour leur permettre de suivre un cycle d'études normales. L'objectif est d'amener les élèves à intégrer au plus vite un cursus scolaire « normal ».
- Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), intervient à la demande de l'enseignant auprès des enfants qui rencontrent des problèmes d'ordre psychologique ou pédagogique. Son équipe est constituée de professeurs spécialisés à dominante pédagogique et rééducative et d'un psychologue, et ses actions concertées sont destinées à prévenir et/ou à réduire les difficultés à l'école.

5 /. La Zone d'Éducation Prioritaire : ZEP

Le label " Z.E.P. " confère aux écoles incluses dans son territoire des moyens supplémentaires en vue de réduire l'impact des inégalités sociales sur la réussite scolaire des élèves. Ces moyens supplémentaires se traduisent par l'allègement des effectifs par classe, le renforcement des équipes éducatives et des aides financières pour la réalisation des projets d'écoles …

Toutes les écoles de la Ville Haute font partie de la Z.E.P. de Montereau, constituée de deux Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) :

- Le Réseau d'Education Prioritaire Malraux (école élémentaire Sigonneau, école maternelle St Exupéry, groupes scolaires Clos Dion et Ormeaux)
- Le Réseau d'Education Prioritaire Eluard (Groupes scolaires Albert Camus et Pierre & Marie Curie).

La scolarisation dans les écoles situées sur le territoire de la ZEP est possible pour les enfants ayant atteint leur 2ème anniversaire pour la rentrée. Pour toutes les autres écoles, l'Education Nationale scolarise les enfants qui atteindront leur 3ème année avant le 31 décembre de l'année de scolarisation de l'enfant.

6 /. L'opération « Découverte du goût »

Sur une initiative du C.C.A.S., les écoles maternelles et élémentaires de Montereau qui l'ont souhaité, peuvent bénéficier 5 fois par an de l'opération « Découverte du goût ». En partenariat avec les professeurs des écoles, ces actions permettent aux enfants de pouvoir appréhender de manière ludique la nécessité de bien se nourrir le matin.

Afin de leur apprendre ce qu'est un petit-déjeuner équilibré, les trois composants : céréales, fruits et laitage sont choisis parmi les produits de saison et du terroir.

Par exemple en janvier dernier les élèves ont pu goûter différentes sortes de miels et de pains accompagnés de lait bio.

En juin, les fraises de notre région les ont régalés.

7 /. La Ville optimise les rythmes de vie à l'école

Pour favoriser l'assimilation des programmes scolaires, des activités d'éveil et de sensibilisation dans les domaines sportifs et culturels sont dispensées aux élèves en alternance avec les périodes d'apprentissages fondamentaux.
Ces activités sont financées en totalité par la Mairie et animées par des intervenants qualifiés.

➜ Dans le domaine du sport :

- Education physique et sportive : gymnastique, athlétisme, jeux de ballons, sports de raquettes, escalade, courses d'orientation, relais, lutte… Pour tous les élèves du CP au CM2 :
  - Avec les 3 éducateurs sportifs, diplômés d'Etat.
  - En gymnase ou en extérieur si le temps s'y prête.

- Apprentissage de la natation. Pour tous les élèves de la grande section de maternelle jusqu'au CE2 :
  - Avec les 6 éducateurs sportifs spécialisés en activités nautiques, diplômés d'Etat.
  - Le transport aller-retour s'effectue en car.

➜ Dans le domaine culturel :

- Conte et initiation au théâtre : l'enfant apprend à améliorer son langage, à écouter, à raconter une histoire, à participer à la création d'une petite pièce de théâtre, avec une conteuse professionnelle ou un comédien intermittent du spectacle qui se déplace dans les écoles. Ces intervenants peuvent s'adresser aux élèves en maternelle ou en élémentaire, en liaison avec le projet d'école.

- Eveil musical : pratique du chant, chorale, écoute musicale, découverte d'instruments, à l'école maternelle et élémentaire, en liaison avec le projet d'école et/ou un professeur de musique du Conservatoire Municipal Gaston Litaize.

- Lecture : les classes sont accueillies régulièrement à la médiathèque Gustave Flaubert et à la médiathèque Alain Peyrefitte où elles peuvent bénéficier des services des bibliothécaires et emprunter des livres.

➜ Dans le domaine périscolaire :

- Pour les élèves des écoles élémentaires, les activités périscolaires telles que le service de restauration et les accueils pré et post scolaires sont encadrées par les animateurs du Service Animation Jeunesse. Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) accompagnent pour leur part les enfants des écoles maternelles sur le temps du déjeuner.

Ce sont au total plus de 70 intervenants qui sont rémunérés par la Commune pour assurer l'encadrement et l'animation de ces activités.

8 /. Le Conseil d'École

Le Conseil d'Ecole est composé du Conseil des Maîtres, des représentants élus des parents d'élèves, du Délégué Départemental de l'Education Nationale, du Maire ou de son représentant, d'agents municipaux du Service de la Vie Scolaire et des Services Techniques.

Il se réunit au moins une fois par trimestre et examine toutes les questions relatives à la vie de l'école (adoption du projet d'école, vote du règlement intérieur de l'école, avis sur les actions pédagogiques entreprises par l'école, utilisation des moyens qui lui sont alloués, activités péri scolaires, restauration scolaire, etc…).

Les élections des représentants de parents d'élèves ont lieu chaque année au mois d'octobre.

La caisse des écoles, le partenaire de vos enfants

La Caisse des Ecoles est un Etablissement Public Communal géré par un Conseil d'Administration, chargé de favoriser la fréquentation scolaire et l'épanouissement des élèves.

Elle octroie aux écoles maternelles et élémentaires une somme leur permettant par exemple l'achat de mobilier, de jouets ou de livres ainsi que l'organisation de spectacles et de séjours découverte. **Ce partenariat témoigne de la volonté de la Ville de soutenir concrètement la scolarité des enfants monterelais.**

Les ressources de la Caisse des Ecoles sont composées d'une subvention municipale et des cotisations des membres souscripteurs. **Pour l'année 2014 son budget primitif s'élève à 399 524 € dont 370 000 €** de subventions versées par la Mairie.

La Caisse des Ecoles œuvre notamment dans les domaines suivants :

- Achats de fournitures scolaires : 33,80 € par élève (maternelle et élémentaire).
- Achats de manuels scolaires : 8,40 € par élève (élémentaire).
- Achats de jouets de Noël : 10 € par élève (maternelle).
- Spectacles de marionnettes : 5 € par élève (maternelle).
- Achats de livres de bibliothèque : 1,60 € par élève (maternelle et élémentaire).
- Crédits conférences : 8,25 € par élève pour les élèves de CE2, CM1, CM2.

➜ la caisse des écoles, le partenaire de vos enfants

1 /. L'apprentissage grandeur nature

La classe d'environnement et de découverte est un moment privilégié que tout enfant doit connaître au cours de sa scolarité.

Durant ce séjour, l'élève découvre la pratique de la vie collective, la conquête de l'autonomie. Il établit des relations différentes avec son enseignant et ses camarades de classe. Parallèlement, la découverte d'un nouvel environnement et l'étude du milieu lui donnent des chances supplémentaires d'enrichir ses connaissances, non seulement par les livres, mais aussi par les leçons de la nature et de la vie.

A Montereau, chaque élève scolarisé peut bénéficier d'un séjour en classe d'environnement sur une période de 5 jours minimum (neige, mer, montagne, séjour à thème) durant son cursus en cours moyen.

Au cours de l'année scolaire 2013/2014, 327 élèves se sont vus proposer chacun un « chèque découverte » d'une valeur de 400 €. Le montant total des séjours s'est élevé à **174 115 €**.

➜ Les destinations :

- 2 classes « verte » à St Georges-du-Montaigu (en Vendée)
- 2 classes « multi activités » à Chaux-des-Crotenay (Jura)
- 10 classes « neige » à Contamines-Montjoie (Haute-Savoie), Ancelle (Hautes-Alpes), Sollières-Sardières (Savoie)

2 /. Un dictionnaire pour l'entrée au collège

Lorsque l'enfant termine sa scolarité primaire, commence pour lui l'apprentissage de matières nouvelles comme les sciences, la technologie, les langues étrangères... C'est une étape importante de sa vie scolaire, qui s'accompagne de changements radicaux. C'est aussi le moment **d'apprendre à acquérir l'autonomie dans le travail,** nécessaire à la poursuite de ses études.

Pour saluer son entrée au collège et l'encourager, la Mairie offre à chaque enfant scolarisé en classe de CM2 un dictionnaire à la fin du mois de juin, outil indispensable à la recherche d'informations et de documentations. Cette année, 290 élèves ont bénéficié de cette dotation.

3 /. En CP, « un livre offert, un livre ouvert »

L'année du cours préparatoire est décisive en matière d'apprentissage de la lecture. Par l'opération « Un livre offert, un livre ouvert », la Ville de Montereau encourage cette découverte en offrant à chaque jeune lecteur un livre de son choix.

Pour l'année scolaire 2013/2014, 14 classes de CP regroupant 280 élèves ont été concernées par cette opération, pour un coût de 2 770 €.

4 /. Un sac de fournitures offert pour la rentrée

Une trousse, une gomme, des stylos, 1 boîte de crayons de couleurs, 1 crayon noir, 1 taille-crayon, 1 bonnet de bain et 1 cahier de texte. Pour la 12ème année consécutive, **la Municipalité distribuera à chaque élève des écoles élémentaires sa sacoche de rentrée.**

En effet, les élus et les services municipaux se mobiliseront le jour de la rentrée pour aller de classe en classe, dans toutes les écoles de la ville, distribuer à chaque élève un petit sac à dos garni de ces fournitures, afin de souhaiter une bonne rentrée et une bonne année scolaire à tous les écoliers de Montereau et à leurs enseignants.

Dès l'entrée à la maternelle, des actions de prévention et d'éducation à la santé sont menées. Parallèlement, les parents ont un rôle déterminant de « veille» sur la santé de leur enfant. Les enfants doivent devenir, dès leur plus jeune âge, acteurs de leur propre santé : cet objectif sous-tend les actions des équipes médico-sociales intervenant ponctuellement dans les écoles monterelaises. En les aidant à s'épanouir dans leur corps, à mieux le connaître et à appliquer des règles essentielles d'hygiène, des animations leur permettront d'acquérir des connaissances et de bonnes habitudes.

1 /. Le dépistage bucco-dentaire

Il appartient aux parents de le faire pratiquer par un chirurgien-dentiste. Un dépistage précoce peut permettre en effet de déceler des caries et des malpositions.

2 /. La fatigue de l'écolier

Les rythmes scolaires français sont assez fatigants. Les parents ne peuvent certes pas changer grand-chose à cet état de fait, mais doivent, dès les premières années d'école, veiller à ce que leur enfant parvienne à garder l'équilibre et la concentration nécessaires pour tenir ces rythmes. Les enfants, qui déjeunent au restaurant scolaire et fréquentent l'APPS, ont particulièrement besoin de détente et de repos.

3 /. Jeu et défoulement

L'écolier ne doit pas passer toute la soirée sur ses leçons.
Primordial pour son équilibre : le jeu et la liberté doivent absolument avoir une place dans son emploi du temps (au minimum, une heure), afin qu'il puisse s'exprimer et se défouler après l'école. Le mercredi, la Ville offre de plus en plus d'activités.
Le dimanche, il faut laisser « souffler » les enfants en instaurant des moments de repos et de solitude, si possible prévoir une oxygénation dans la nature. Les activités extra-scolaires sont indispensables, parce qu'elles participent à l'harmonie mentale et physique. La pratique d'un sport doit être encouragée, à condition que l'enfant choisisse celui dont il a envie.

4 /. Un petit-déjeuner indispensable

Beaucoup d'enfants partent à l'école le ventre vide ou après avoir avalé un petit-déjeuner incomplet. Pourtant, ce premier repas est fondamental pour éviter la fatigue et le manque d'attention de la fin de matinée. Il devrait comporter au minimum un jus de fruits, des produits laitiers et des céréales. Lorsqu'un enfant ne veut rien manger, la solution est de glisser dans son cartable des biscuits, des barres de céréales ou un petit sandwich (mais il faut éviter de lui couper l'appétit juste avant le repas du midi…).

5 /. Le train du sommeil

Même si chacun a son rythme de sommeil (gros dormeur ou pas) qu'il faut respecter, n'oublions pas qu'une quantité suffisante de sommeil est indispensable au bon état général et au bon fonctionnement de la mémoire. De plus, une bonne nuit se prépare et ne doit pas être précédée d'activités brutales. Un livre ou une bande dessinée, lu au calme, représente souvent le meilleur prélude à un repos de qualité.

Il est difficile d'interdire toute télévision, d'abord parce qu'elle peut être source d'enrichissement et d'éducation (à condition d'en limiter le temps), ensuite parce que les conversations des enfants tournent autour de leurs émissions préférées. Attention, toutefois, aux images violentes à l'heure du coucher.

6 /. Les vaccinations

Certaines vaccinations sont obligatoires, d'autres fortement conseillées, quels que soient l'âge et le sexe de votre enfant.

Pour les enfants, les vaccinations peuvent être réalisées par le médecin traitant.

Il existe des consultations gratuites pour les enfants de moins de 6 ans à la PMI (Protection Maternelle et Infantile) située à la maison départementale des solidarités (rue André Thomas).

Pour tout renseignement, vous pouvez téléphoner à la P.M.I. au 01.60.57.22.38

7 /. Conseils pratiques

➜ Pour la bonne santé de votre enfant :

- Respectez la mise à jour de ses vaccins.
- Pensez à surveiller régulièrement sa vue et son audition.
- Dépistez les caries par une surveillance dentaire au moins deux fois par an chez un dentiste.
- Un brossage soigneux des dents après chaque repas avec un dentifrice fluoré est nécessaire.
- Attention à la scoliose de l'écolier, elle peut être dépistée par un médecin généraliste.
- Veillez aux besoins de sommeil de votre enfant, il est nécessaire à son équilibre.
- La pratique régulière d'un sport est fortement conseillée pour la bonne croissance de l'enfant.
- La croissance rapide impose des apports nutritionnels bien adaptés et rend l'organisme vulnérable à tout déséquilibre alimentaire : veillez à la bonne alimentation de votre enfant.
- Un petit déjeuner équilibré (fruit, céréales, lait ou produits laitiers, miel …) permet à l'enfant d'aborder la journée avec dynamisme.

8 /. Le service de promotion de la santé en faveur des élèves

CENTRE MÉDICO SCOLAIRE

Maison des Services Publics
Tél : 01.64.32.00.44
Il comprend des secrétaires, des infirmières et des médecins qui travaillent en collaboration.

➜ Leurs missions :

Ils ont la charge des élèves, de leur entrée à la maternelle jusqu'à leur sortie du lycée. Oeuvrant dans l'intérêt de l'élève, ils respectent à la fois le secret médical et le devoir d'assistance à tout mineur en danger. Membres de l'Education Nationale, ils travaillent en lien avec les familles ainsi qu'avec les professionnels de l'enseignement, de la santé et du secteur social.

➜ Missions en direction de l'enfant

- Actions concernant tous les élèves : visite médicale dès 6 ans.
- Actions concernant les élèves en difficulté et en situation de handicap.

Si votre enfant présente une maladie chronique ou un handicap, demandez à contacter le médecin scolaire par l'intermédiaire du directeur de l'école ou téléphonez au Centre Médico-Scolaire.

Chaque année, le Centre Médico-Scolaire perçoit de la Ville une subvention de 1,52 € par élève de la grande section maternelle au CM2. Ce sont 1 785 élèves qui ont été concernés durant l'année scolaire 2013/2014, pour un total de 2 713 € d'aide municipale.

➜ Conseils santé

9 /. Une rentrée scolaire écologique

Pour la santé de vos enfants, votre économie et l'environnement, le Sirmotom vous aide à faire le bon choix pour vos fournitures scolaires :

Certains produits contiennent des composants volatiles, solvants, métaux lourds et conservateurs qui sont manipulés par les enfants. Ces produits dégradent la qualité de l'air intérieur et peuvent occasionner des maux de têtes et irritations des voies respiratoires, yeux et peau, ils peuvent être cancérogènes ou toxiques pour la fertilité.

Conséquence ➜

inattention, somnolence, hyperactivité…
Les enfants étant très sensibles à ces effets suivez ces quelques conseils lors de vos achats de fourniture scolaire.

Avant les achats :

- Vérifiez l'état des fournitures de l'an dernier et évitez les achats doublons ou inutiles.
- Attendez les indications des enseignants avant d'établir une liste de fournitures.

Economie de papier : le saviez-vous ? La fabrication d'une feuille A4 (80g/m2) nécessite 10 Wh, soit l'équivalent de 10 minutes d'éclairage avec une ampoule de 60 watt.

À l'achat, sélectionnez :

➜ Les produits labélisés :

- Les produits rechargeables plutôt que jetables.
- Les produits robustes (longue durée de vie), ex. en plastique recyclé solide.
- Achetez des produits d'occasion dans les vide-greniers, recycleries, bourses aux livres…
- Evitez les modèles souples qui peuvent contenir des phtalates (produit chimique qui assouplit les matières plastiques, potentiellement toxiques selon le niveau d'exposition avec le corps humain)
- Evitez les modèles fantaisies très vite démodés et peu résistants.
- Evitez les produits contenant des pictogrammes de danger :

➜ Dangereux pour l'environnement :

(ancien pictogramme)

(nouveau pictogramme)

➜ Irritant :

(ancien pictogramme)

(nouveau pictogramme)

➜ Pendant l'année scolaire sensibilisez les enfants à :

- Refermer les bouchons des stylos.
- Réutiliser le verso d'une feuille.
- Recharger les produits rechargeables.
- Préparer son goûter avec gourdes et boîtes réutilisables.
- Veiller à la fin de vie du matériel électrique et électronique : s'il est encore fonctionnel donnez-le aux associations, sinon apportez-le en déchetterie (ex. : calculatrice)

Emission de CO2 : le saviez-vous ? Utiliser un cartable de l'année dernière revient à éviter l'émission de CO2 d'une voiture sur 370 Km.

La prévention routière

La sécurité des enfants dans notre ville est la préoccupation première des élus et de la Police Municipale. N'oublions pas que la majorité des accidents, mettant en péril la vie des enfants, provient du non-respect des règles du Code de la Route et de l'inattention des élèves.

Des agents de la Police Municipale de Montereau interviennent dans les écoles élémentaires de la ville.

Ces policiers municipaux, agréés par la Prévention Routière, animent des séances d'éducation routière qui ont pour but de sensibiliser l'enfant, qu'il soit piéton, passager d'un véhicule ou cycliste, aux risques et aux dangers rencontrés sur la voie publique.

Lors de ces séances, quel que soit le sujet abordé, il est important :

- de faire découvrir les règles aux élèves pour qu'ils en comprennent le bien fondé,
- de développer leur capacité d'observation, d'analyse, de prévision des risques, de choix de décision et de leur mise en œuvre, à partir des situations concrètes que les enfants vivent quotidiennement,
- de faire acquérir aux enfants des comportements leur permettant de participer à leur sécurité immédiate en mettant l'accent sur la notion de danger.

Parents, vous aussi apprenez leur :

- À marcher sur les trottoirs.
- À emprunter les passages piétons.
- À traverser la chaussée lorsqu'il n'y a plus de danger.
- À traverser à un feu tricolore lorsque le signal piéton est vert ou lorsque l'agent les y autorise.
- À ne pas traverser derrière un véhicule à l'arrêt.
- À descendre de voiture du bon côté (côté trottoir).

Donnez l'exemple :

- Ne stationnez pas anarchiquement devant les entrées et les sorties d'écoles, sur les trottoirs ou sur les passages piétons.

- Respectez les limitations de vitesse. Ne mettez pas la vie de vos enfants en péril ! Dès la rentrée, effectuez en leur compagnie les trajets d'école afin de leur montrer les dangers de la rue.

Parallèlement à toutes ces mesures, la Mairie de Montereau a recruté des **« MAMANS SECURITE »** qui sont actuellement au nombre de 24. Leur travail consiste à être présentes aux entrées et sorties des écoles maternelles et élémentaires pour faire traverser les élèves, en toute sécurité, sur les passages pour piétons.

Les mamans sécurité ne sont pas chargées de garder les enfants à l'entrée ou à la sortie de l'école. Ils restent sous l'entière responsabilité des parents.

La carte imagine'r

La Carte Imagine'R, mise en place depuis janvier 2001, s'adresse exclusivement aux collégiens et lycéens.

Elle permet non seulement de voyager librement sur le réseau local, mais également sur le réseau SNCF et RATP d'Ile-de-France pendant le week-end et toutes les vacances scolaires.

La Ville accorde une aide de 104 € par élève monterelais.

Cette initiative a permis d'accentuer l'offre de transport et de ne pas grever le budget des familles concernées.

Aujourd'hui, environ 600 jeunes Monterelais sont titulaires de cette carte.

Pour l'année 2014/2015, la contribution communale s'élève à 104 euros par carte.

Conditions d'obtention :

Être obligatoirement collégien ou lycéen.

Résider sur la Commune de Montereau.

Pour se renseigner et se procurer le dossier de demande de titre de transport :

MAIRIE DE MONTEREAU
Maison des Services Publics
Tél : 01.60.57.21.16

La restauration scolaire

À Montereau, la Ville a choisi de confier son service de restauration scolaire à un prestataire extérieur.

Dans le cadre du contrat qui lie les 2 parties, la Mairie a demandé à son délégataire d'inclure chaque jour deux composants « bio » dans les repas pour nos jeunes convives qui déjeunent à la cantine.

Tous les repas sont préparés à la cuisine centrale, située rue des Sécherons, dans la zone industrielle de Montereau. Ils sont refroidis rapidement après leur préparation de +63°C à +10°C à cœur en moins de deux heures. Puis ils sont stockés en chambre froide (de 0°C à +3°C) et transportés par camion frigorifique dans chaque restaurant scolaire, où ils sont remis en température de +10°C à +63°C à cœur en moins d'une heure.

Parallèlement, chaque restaurant scolaire entièrement rénové accueille les enfants dans un cadre convivial et répond aux règles d'hygiène et de sécurité imposées par le système de la liaison froide.

1/. La commission des menus

Il s'agit d'une commission réunissant des représentants de la Ville, de la cuisine centrale, des professionnels (diététicienne, chef de cuisine, gestionnaire, responsables administratifs), des partenaires (médecine scolaire, directeurs d'écoles), des agents municipaux d'animation et de restauration, des consommateurs (représentés par les parents d'élèves et personnel communal) et des élus du Conseil Municipal des Enfants demi-pensionnaires.
Son rôle est d'établir les menus pour une période déterminée (8 à 12 semaines).

Elle se réunit donc régulièrement et dresse le constat des remarques formulées au cours de la période écoulée.

Cette commission est ouverte aux représentants des parents d'élèves.

La grille hebdomadaire des menus est affichée dans les écoles, envoyée à chaque famille concernée par la restauration scolaire et consultable sur le site Internet de la Ville :
www. montereau77.fr

2/. La pause déjeuner

→ En maternelle : les ATSEM

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) sont des agents municipaux affectés auprès des enfants dans les écoles maternelles durant le temps scolaire. Ils suivent les consignes éducatives qui leur sont données par l'équipe enseignante.

Ces agents qualifiés au nombre de 37 sont chargés d'accompagner et de surveiller tous les enfants des écoles maternelles qui déjeunent à la cantine. Leur présence durant la pause déjeuner contribue au bon déroulement et à la convivialité du temps du repas.

→ En élémentaire : les animateurs

38 animateurs diplômés sont pour leur part missionnés par la Mairie pour l'accompagnement des élèves élémentaires durant le temps du repas.

3/. L'inscription et la facturation

Le service de la restauration scolaire est réservé, dans certains sites, en priorité aux élèves dont les parents travaillent.

L'inscription doit être faite auprès de la Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance, au moyen d'un formulaire à remplir avant la fin du mois de mai. L'inscription est annuelle et l'enfant confirme chaque matin sa présence à la cantine.

C'est à partir du nombre des présences que sont commandés les repas chaque matin à la cuisine centrale et c'est également ce chiffre qui détermine les quantités de repas qui sont facturés aux familles.

La facture est établie mensuellement par l'entreprise gestionnaire de la cuisine centrale et est adressée au cours de la première semaine du mois suivant. Elle est calculée sur la base du tarif établi selon le quotient familial.

4/. Le quotient familial

Le quotient familial, réservé aux habitants de Montereau, permet de déterminer le tarif des diverses prestations péri-scolaires. Le calcul du quotient familial est effectué par la Direction de la Vie Scolaire sur présentation des pièces suivantes :

- Avis d'imposition 2014 (sur les revenus 2013) ou à défaut la déclaration de l'impôt sur le revenu 2013,
- Livret de famille ou extrait de naissance (rédigé en français),
- Trois derniers bulletins de salaire ou attestation des indemnités pôle emploi des deux parents,
- Dernière notification d'allocations familiales avec numéro d'allocataire,
- Notification de pension,
- Dernière quittance de loyer ou tableau d'amortissement (accession propriété),
- Justificatif de domicile (quittance EDF).

Le quotient familial sera révisé chaque fois que nécessaire en cas de changement significatif de situation (ex : perte d'emploi ou reprise d'un emploi pour 3 mois minimum).

Les tarifs des prestations sont obtenus en appliquant le taux voté par le Conseil Municipal (réévaluation annuelle pour la rentrée scolaire).
Des montants minimum et maximum sont fixés.

Le calcul du quotient familial est effectué par la Direction de la Vie Scolaire du jeudi 4 septembre au mardi 30 septembre 2014.

5/. Les restaurants scolaires

Actuellement, il existe 8 restaurants scolaires à Montereau et tous les satellites de restauration élémentaires sont équipés de selfs, afin de restaurer le maximum d'élèves.

Organisation mise en place par la municipalité en septembre 2012

Restaurant scolaire	Elèves accueillis	Services
BOYER	**Maternelle Melle Boyer**	En 2 services
VAUGIRARD	**Élémentaire Vaugirard**	En 2 services
VICTOR HUGO	**Maternelle Victor Hugo**	En 2 services
LA POTERIE	**Elémentaire La Poterie**	En 2 services
MARIE-LOUISE	**Maternelle Villa Marie-Louise**	Service unique
	Élémentaire Villa Marie-Louise	En 2 services
LE CLOS DION	**Maternelle du Clos Dion**	Service unique
	Maternelle Les Ormeaux	
	Elémentaire du Clos Dion	1er service
	Elémentaire Les Ormeaux	2ème service
CAMUS	**Maternelle Albert Camus**	Service unique
	Élémentaire Albert Camus	1 ou 2 services selon les effectifs
PAPALIA	**Maternelle Pierre et Marie Curie**	Service unique
	Maternelle Saint Exupéry	
	Élémentaire Claude Sigonneau	1er service
	Élémentaire Pierre et Marie Curie	2ème service

L'accueil périscolaire

1/. Avant et après l'école, la garde de vos enfants

Afin de soutenir les parents, en complément de l'action « RAPE », la Ville assure un accueil pré et post scolaire pour les enfants des écoles maternelles et un accueil pré scolaire pour les enfants des écoles élémentaires.

Certains accueils font l'objet de regroupements dans une seule école et tous les déplacements d'enfants sont encadrés par les animateurs de l'Accueil de Loisirs (anciennement Centre de Loisirs).

Les horaires du matin : de 6h45 à 8h45
Les horaires du soir : de 16h15 à 19h
(le goûter est prévu avant l'heure d'étude du RAPE).

Un délai d'une semaine est nécessaire avant l'accueil de l'enfant.

2/. L'Accueil de Loisirs « Les Rougeaux »

Avec l'Accueil de Loisirs « Les Rougeaux », la Ville vous propose une solution de garde pour vos enfants scolarisés, de 3 à 14 ans.

Compte tenu de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires l'AL « les Rougeaux » ouvre désormais ses portes :

En période scolaire :
Chaque mercredi à partir de 11h45 jusqu'à 19h.
Pour les enfants inscrits, des bus assurent dès 11h45 leur acheminement de la ville basse et de la ville haute en direction de l'accueil de loisirs des Rougeaux.
Entre 17h et 18h le retour des enfants de la ville basse est assuré jusqu'à la salle de la Faïencerie, rue Victor Hugo.

En vacances scolaires :
Du lundi au vendredi de 6h45 à 19h.
Chaque matin, de 8h30 à 9h au départ de la salle de la Faïencerie un bus assure l'acheminement des enfants de la ville basse sur l'Accueil de loisirs des Rougeaux.
Entre 17h et 18h le retour des enfants est également assuré jusqu'à cette salle.

➜ Différentes activités sont proposées aux enfants.

Elles s'articulent autour de trois axes : le loisir, la culture et les activités physiques.

A.L « LES ROUGEAUX »

6, chemin de la Fontaine des Rougeaux
Tél : 01.64.70.51.81

L'animation municipale

Différentes structures proposent des activités de loisirs éducatifs ou sportifs pour tous les jeunes à partir de 6 ans.

➜ **Le Service d'Animation de Proximité (S.A.P.) :** 6 à 12 ans
Maison pour Tous
4, rue Jules Ferry - Tél. : 01.60.71.19.84

Activités manuelles, activités d'éveil, jeux sportifs et éducatifs, sorties parcs d'attractions et bases de loisirs …

➜ **La Maison de Quartier Ville Basse (M.Q.V.B.) :** 6 à 17 ans
10, rue des Dames - Tél. : 01.64.32.54.48

• **MQVB :** accueille les enfants âgés de 12 à 17 ans les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 16h à 18h30.
Les mercredis de 13h30 à 18h et les vacances scolaires du lundi au vendredi de 13h30 à 19h.
Accueil, jeux de société, billard, baby-foot, ping-pong, sorties sportives et culturelles, soutien scolaire en semaine.

Pour information, dès la rentrée 2013 la MQVB n'accueillera plus les enfants âgés de 6 à 11 ans

• **Maison des Kids :** accueille les enfants âgés de 6 à 12 ans au sein de l'école Vaugirard en période scolaire, les mercredis après-midi de 11h45 à 19h (repas du midi et goûter inclus).
Pendant les vacances scolaires les enfants sont accueillis du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 (repas du midi et goûter inclus).
La maison des Kids propose des activités de loisirs, de jeux de plein air, d'arts plastiques ainsi que des sorties diverses et variées.

Pour tous renseignements veuillez vous adresser à la MQVB au 01.64.32.54.48 ou au 06.73.26.86.66 sur les horaires d'ouverture de la structure.

➜ **La Maison Pour Tous :** Enfants à partir de 6 ans et adultes
4, rue Jules Ferry - Tél. : 01.64.32.74.56

Ateliers (yoga, peinture sur soie, gymnastique, danse jazz, danse de salon, dessin, hip-hop, arts plastiques, modelage céramique, pâtisserie, club d'échecs, percussions, guitare, théâtre, capoeira, zumba, danse africaine, salsa...), cours d'anglais initiation et perfectionnement…

➜ **La MASC :** de 13 ans à 17 ans
Tél. : 01.64.32.74.56

Accueil de jeunes adolescents, jeux sportifs et éducatifs, sorties culturelles et ludiques, week-ends découvertes…

Le sport

La Ville dispose de deux stades (Robert Chalmeau et Jean Bouin) et quatre gymnases (Centre Omnisports Jean Allasseur , Clos Dion, Balzac, Robert Chalmeau) ainsi qu'un complexe sportif (Jacky Boiché) que se partagent les scolaires et les associations sportives.

1/. Le Club Sportif Monterelais

Il offre une grande variété de disciplines sportives : athlétisme, badminton, basket-ball, boxe, arts martiaux, escrime, musculation, gymnastique, hand-ball, judo, karaté, lutte, marche, natation, pétanque, rugby, ski, tennis, tir à l'arc, voile, volley-ball, yoga, cyclisme, football américain, plongée…

Secrétariat du C.S.M : Château des Amendes - 4, rue Pierre Brossolette
Montereau-fault-Yonne | Tél. : 01.64.32.92.77

2/. L'ASAM : Association Sportive Amicale de Montereau (Club de Football)

Siège : Château des Amendes | 4 rue Pierre Brossolette
77130 Montereau
Tél. : 01.64.32.02.63

3/. L'UAM : Union Athlétique de Montereau

Ecole CAMUS
Montereau-fault-Yonne
Tél. : 06.13.31.10.50 ou 06.81.68.61.95

L'école Multisports est ouverte à tous les enfants de 6 ans à 12 ans.

4/. Ecole Monterelaise de Danse

Présidente : Mme MAHUT Christel
14 rue de l'Eglise
77130 La Grande-Paroisse
Tél : 06.15.22.57.10.

5/. Stand de Tir

Président : M. CHATON Jean-Claude
Siège : 1 Grange aux Seigneurs
77130 MISY-SUR-YONNE
Tél. : 06.22.26.46.40 ou 01.60.96.81.77

6/. l'Ecole Multisports

Si votre enfant hésite dans le choix d'une discipline sportive, **l'Ecole Multisports** peut lui offrir une initiation à diverses activités physiques et sportives qui lui permettra de découvrir et pratiquer plusieurs sports.

L'école Multisports est ouverte à tous les enfants de 6 à 12 ans.

Renseignements et inscriptions auprès du Service des Sports
Tél. : 01.60.57.21.12

Le Service municipal des Sports se tient également à votre disposition pour tout renseignement concernant la pratique du sport à Montereau.

7/. Une piscine moderne et fonctionnelle

Située sur la plaine des Rougeaux, la piscine municipale de Montereau, dotée de deux bassins, permet l'apprentissage de la natation :

- Un bassin de 106 m².
- Un grand bassin de 25 m sur 6 couloirs de nage.

Pour accroître la sécurité, la Ville a souhaité installer le système Poséidon qui permet d'accroître la surveillance du bassin principal grâce à des caméras aériennes et subaquatiques.

Votre enfant fréquentera la piscine avec sa classe durant sa scolarité, de la grande section maternelle jusqu'au CM2, de la façon suivante :

- une dizaine de séances de 30 minutes pour les maternelles qui participeront en fin d'année scolaire à la rencontre inter maternelles,
- 15 séances de 30 minutes pour les CP, CE1 et CM2,
- les classes de CLIS sont également accueillies.

1/. La médiathèque Gustave Flaubert

Section adultes : 01.64.70.38.95. Section enfants : 01.64.70.38.94

5 bis, Boulevard du Maréchal Leclerc - Halle Nodet

La médiathèque occupe des locaux de 800 m² sur 2 niveaux.
Niveau 1 : espace adultes. / Niveau 2 : espace enfants.

Elle offre au public des livres, des CD audio et des DVD.

Jours	Section Adultes	Sections Enfants	
		Temps scolaire	Vacances scolaires
Lundi	Fermée	Fermée	Fermée
Mardi	10h - 12h/14h - 20h30	15h30 - 18h	10h - 12h/14h - 17h
Mercredi	10h - 18h	10h - 18h	10h - 18h
Jeudi	10h - 12h/14h - 20h30	15h30 - 18h	10h - 12h et 14h - 17h
Vendredi	10h - 12h/14h - 18h	15h30 - 18h	10h - 12h et 14h - 17h
Samedi	10h - 12h/14h - 18h	10h - 12h/14h - 18h	10h - 12h/14h - 18h

2/. La médiathèque Alain Peyrefitte

Au cœur de la Ville Haute (face au magasin Carrefour), la Médiathèque Alain Peyrefitte occupe le dernier étage de la maison des Services Publics, 900 m² de savoir.

Plus de 30 000 ouvrages sont à votre disposition ainsi qu'un espace numérique avec 12 PC, équipés de casques et de webcams.

750 mangas pour les ados leur sont réservés dans un coin agréable et confortable.

3, rue André Thomas
Maison des Services Publics
Tél. : 01.60.57.21.26

Jours	Sections Adultes I Enfants
Lundi	Fermé
Mardi	10h - 12h/14h - 20h30
Mercredi	10h - 12h/14h - 18h
Jeudi	10h - 12h/14h - 20h30
Vendredi	10h - 18h
Samedi	10h - 12h/14h - 18h

➜ Médiathèques de Montereau : la culture pour tous :

Pour lire ou travailler dans le calme, petits et grands y trouveront un large choix de romans, BD, revues et documentaires. Philosophie, histoire, art, décoration, cinéma, documents multimédias… Tout y est, même le wifi !

Pour emprunter des livres ou des revues, il faut s'abonner.
L'abonnement est gratuit :

- Pour les écoliers et les étudiants, ainsi que les titulaires de la carte Imagine'R.
- Pour les demandeurs d'emploi résidant à Montereau et les enseignants exerçant sur la commune.

➜ L'heure du Conte :

Animée par des conteurs professionnels ou par le personnel des bibliothèques, l'heure du Conte se déroule chaque mercredi (hors congés scolaires) :

En raison de l'application des nouveaux rythmes scolaires, les horaires de l'heure du conte seront modifiés. Courant septembre, les informations correspondantes seront communiquées directement aux parents par les directrices des médiathèques.

En dehors de ces animations régulières, les médiathèques organisent de nombreuses manifestations, demandez le programme.

➜ Tarifs médiathèques Gustave Flaubert & Alain Peyrefitte :

	Abonnement annuel	Abonnement semestriel
Habitants Montereau	**14,50 €**	**8 €**
Habitants canton	**25 €**	**13,50 €**
Habitants hors-canton	**26 €**	**14,50 €**

3/. Le Musée de la Faïence

2, place René Cassin - 01.64.32.95.64
Gratuit pour les moins de 16 ans | Tarif adultes : 4 € | Tarif groupes : 2,50 €
Visite de la salle sur la Bataille de Montereau uniquement : 1 €

Activités proposées :

- Visite guidée sur demande (individuelle ou par classe)
- Prêt de la mallette pédagogique aux écoles

Exposition permanente consacrée à la Bataille de Montereau (Napoléon 1er)

4/. Un Conservatoire aux tarifs très accessibles

Conservatoire municipal de musique, d'art dramatique et de danse Gaston Litaize
4 rue Pierre Corneille
77130 Montereau-fault-Yonne
Tél. : 01 60 74 74 30
Email : conservatoiremusique@orange.fr

Le Conservatoire municipal Gaston Litaize propose une grande variété de disciplines musicales, théâtrales et chorégraphiques*, enseignées par des professeurs hautement qualifiés et à un tarif parmi les plus accessibles de France (forfait de 15 € par mois)**.

Les inscriptions des nouveaux élèves se font en deux temps : pré-inscriptions (sans engagement) pendant tout le mois de Juin et inscriptions définitives du mercredi 3 au samedi 6 septembre 2014 de 14h à 19h.

➜ « le Pass Musical »

Afin de permettre aux enfants de Montereau-fault-Yonne de découvrir la musique et l'art dramatique, la Ville a créé le « Pass musical et théâtral ». Les enfants âgés de 6 à 10 ans peuvent s'y initier à un large éventail d'instruments et pratiques musicales proposés par le Conservatoire : clarinette, guitare, percussions, piano, orgue, hautbois, trompette, trombone, saxophone, violon, alto et violoncelle, chant choral et théâtre. Chaque instrument est présenté et joué par les enfants par période de 3 semaines pendant 45 minutes par semaine. Les enfants participent aussi à un atelier rythmique et choral et peuvent s'initier au théâtre (en option, mais sans supplément de prix).

A la fin de cette période de découverte, ils peuvent continuer en approfondissant un instrument qui leur aura particulièrement plu et l'année suivante, intégrer un cours d'initiation avec une priorité d'inscription comme tous les élèves du Conservatoire.

Le « Pass Musical » ne coûte que 20€ pour toute l'année scolaire et les familles n'ont aucun frais supplémentaire à prévoir, puisque les instruments et les partitions sont prêtés par le Conservatoire. Inscription : du mercredi 10 au mercredi 24 septembre. (Renseignements sur place ou au 01 60 74 74 30)

** section danse ouverte dans le courant de l'année 2014-2015*
***soit 150 € par année scolaire pour les habitants de Montereau, pour une ou plusieurs pratiques instrumentales*

Le personnel communal

Au cours de cette année scolaire, la Ville met à disposition plus de 340 personnes qui œuvreront avec dévouement et efficacité au service de vos enfants :

37 ATSEM

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) travaillent aux côtés des enseignants qu'ils assistent lors des activités pédagogiques et apportent aux jeunes élèves les soins nécessaires tout au long de la journée. Ils sont également chargés de l'accompagnement des enfants scolarisés dans les écoles maternelles pendant le temps de l'interclasse.

38 animateurs interclasse

Les animateurs interclasse prennent en charge les demi-pensionnaires des écoles élémentaires dès la fin de la classe et les accompagnent au restaurant scolaire. Après le repas, ils proposent des activités aux enfants, soit dans la cour de récréation de l'école, soit dans des salles. Les élèves sont ensuite confiés aux enseignants par le personnel d'animation.

60 Intervenants RAPE

Recrutés pour l'action **R**éussir **AP**rès l'**E**cole, les intervenants, en grande majorité des enseignants en activité ou à la retraite, assurent chaque soir 1 heure d'aide aux devoirs lors des périodes scolaires.

15 agents de restauration

Ces agents travaillent dans chacun des huit restaurants scolaires à la préparation des repas livrés chaque jour. Le conditionnement, le réchauffage des plats, le service à table ou en self, sont autant de missions remplies avec le plus grand soin et selon des règles rigoureuses parfaitement définies pour garantir la sécurité et l'hygiène alimentaires.

24 mamans sécurité

Présentes pour renforcer la sécurité aux entrées et sorties des écoles maternelles et élémentaires.

18 gardiens des groupes scolaires et des installations sportives

La surveillance et le petit entretien des locaux et espaces extérieurs des groupes scolaires et des installations sportives sont assurés par ces gardiens.

Le personnel du Centre Technique Municipal : 110 agents

Il effectue l'ensemble des travaux de réparation et d'entretien, ainsi que tous les travaux neufs qui ne sont pas confiés aux entreprises.
Ce sont 80 000 m² de locaux pour lesquels il faut assurer la maintenance et le bon état de fonctionnement.

La Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance

Elle vous accueille tout au long de l'année, lors des périodes d'inscriptions diverses ainsi que de révision des quotients familiaux et du règlement de diverses prestations (APPS, RAPE et Accueil de Loisirs). Son équipe est composée de 10 agents, ils sont les interlocuteurs privilégiés des écoles et œuvrent pour le bon déroulement de leurs activités quotidiennes.

La Direction centralise et gère l'ensemble des demandes d'acquisition de mobilier, de matériel, de fournitures scolaires, d'équipements divers et organise les séjours en classes découvertes, voyages, etc...

La ville investit dans les écoles et les restaurants scolaires

Au cours de l'été 2014 d'importants travaux sont programmés dans les écoles pour un total de **76 923,74 €,** dont le détail est le suivant :

Maternelle Mlle Boyer :

- Installation d'anti-pinces doigts sur les portes — **4 700,00 € T.T.C.**
- Réparations des fenêtres de la salle des Maîtres et des sanitaires au rez-de-chaussée — **3 370,00 € T.T.C.**
- Reprise d'enrobé au niveau de la cuvette dans la cour — **1 500,00 € T.T.C.**

Maternelle Victor Hugo :

- Reprise des entourages d'arbres en résine — **4 188,00 € T.T.C**
- Installation d'anti-pinces doigts sur les portes — **1 000,00 € T.T.C.**
- Reprise des nez de marche extérieures et suppression de l'appui de fenêtre du local à vélo — **921,60 € T.T.C.**
- Isolation acoustique de la salle de classe du 1er étage — **5 000,00 € T.T.C.**

Maternelle Clos Dion :

- Suppression du plot en béton dans la cour — **500,00 € T.T.C**
- Plantation d'un arbre dans la cour — **3 000,00 € T.T.C**
- Rehaussement du grillage qui sépare les deux cours — **753,60 € T.T.C.**

Ecole maternelle Pierre et Marie Curie :

- Installation d'anti-pinces doigts sur les portes — **1 200,00 € T.T.C**
- Installation d'un interphone — **1 525,07 € T.T.C**
- Réparation d'un volet dans une classe — **2 000,00 € T.T.C**

Maternelle Saint Exupéry :

- Installation d'anti-pinces doigts sur les portes — **400,00 € T.T.C**

Ecole maternelle des Ormeaux :

- Remplacement des puits de lumière défectueux — **3 820,87 € T.T.C**

Ecole élémentaire Vaugirard :

- Reprise de la fissure du nez de marche dans la cour à l'entrée de l'école — **576,00 € T.T.C**
- Mise en peinture des plafonds des parties communes — **5 000,00 € T.T.C**
- Installation d'une sonnette de récréation — **4 633,90 € T.T.C**

Ecole élémentaire Poterie :

- Installation d'anti-pinces doigts sur les portes — **400,00 € T.T.C**
- Remplacement du shingle du toit du préau — **3 000,00 € T.T.C**

Ecole élémentaire Les Ormeaux :

- Réparation d'une descente EP — **500,00 € T.T.C**

Ecole élémentaire Sigonneau :

- Mise en place d'un store classe CE2 — **1 000,00 € T.T.C**
- Réparation d'un volet dans une classe — **1 000,00 € T.T.C**
- Reprise de l'enrobé au niveau du plateau de jeux dans la cour — **16 800,00 € T.T.C**

Groupe scolaire Marie-Louise :

- Installation d'anti-pinces doigts sur les portes — **4 000,00 € T.T.C**
- Réparation d'un volet dans une classe — **2 000,00 € T.T.C**
- Réparation d'un appui de fenêtre cassé — **230,40 € T.T.C**

Groupe scolaire Albert Camus :

- Réparation d'un volet dans une classe — **500,00 € T.T.C**
- Installation d'un aimant permettant de maintenir le portail ouvert — **156,00 € T.T.C**
- Traitement d'une fissure — **2 500,00 € T.T.C**

Restaurant scolaire maternelle Boyer :

- Installation d'un interphone — **748,30 € T.T.C**

Les adresses utiles

Direction Vie Scolaire & Petite Enfance | Mairie de Montereau

54, rue Jean Jaurès / 77875 MONTEREAU CEDEX
Tél : 01.64.70.44.13 / Fax : 01.64.70.44.53

Heures d'ouvertures au public :

Lundi	de 8h 30 à 12h 15 et de 14h 45 à 18h
Du mardi au jeudi	de 8h 30 à 12h 15 et de 13h 45 à 18h
Vendredi	de 8h 30 à 12h 15 et de 13h 45 à 17h

Inspection de l'Éducation Nationale

École élémentaire de la Poterie | Rue de la Poterie / 77130 MONTEREAU | Tél : 01.64.32.05.04

Direction Académique

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne
20, quai Hippolyte Rossignol / 77130 Melun Cedex / Tél. : 01.64.41.30.00

Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O)

10, rue Victor Hugo / 77130 MONTEREAU FAULT YONNE | Tél : 01.64.32.08.82

Centre de Formation en Alternance (C.F.A)

Domaine du Château de Courbeton / 77130 SAINT GERMAIN LAVAL | Tél : 01.64.32.48.13

Centre d'Information Jeunesse 77

36, avenue de la Libération / 77000 MELUN | Tél : 01.64.39.60.70

Centre de Loisirs Municipal

6, Chemin de la Fontaine des Rougeaux / 77130 MONTEREAU | Tél : 01.64.70.51.81

Médiathèque Gustave Flaubert

5 bis, Boulevard Maréchal Leclerc / 77130 MONTEREAU
Section Adultes / Tél. : 01.64.70.38.95 | Section Enfants / Tél : 01.64.70.38.94

Médiathèque Alain Peyrefitte

3, Rue André Thomas / 77130 MONTEREAU | Tél : 01.60.57.21.26

Conservatoire Municipal de Musique

4, Rue Pierre Corneille / 77130 MONTEREAU | Tél : 01.60.74.74.30

À votre écoute :

Manuel ALFONSO, Adjoint au Maire, délégué à la Vie Scolaire
Tél : 01.64.70.44.45 - reçoit sur R.D.V.

Ahmet CAKIR, Directeur de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance : 01.64.70.44.13

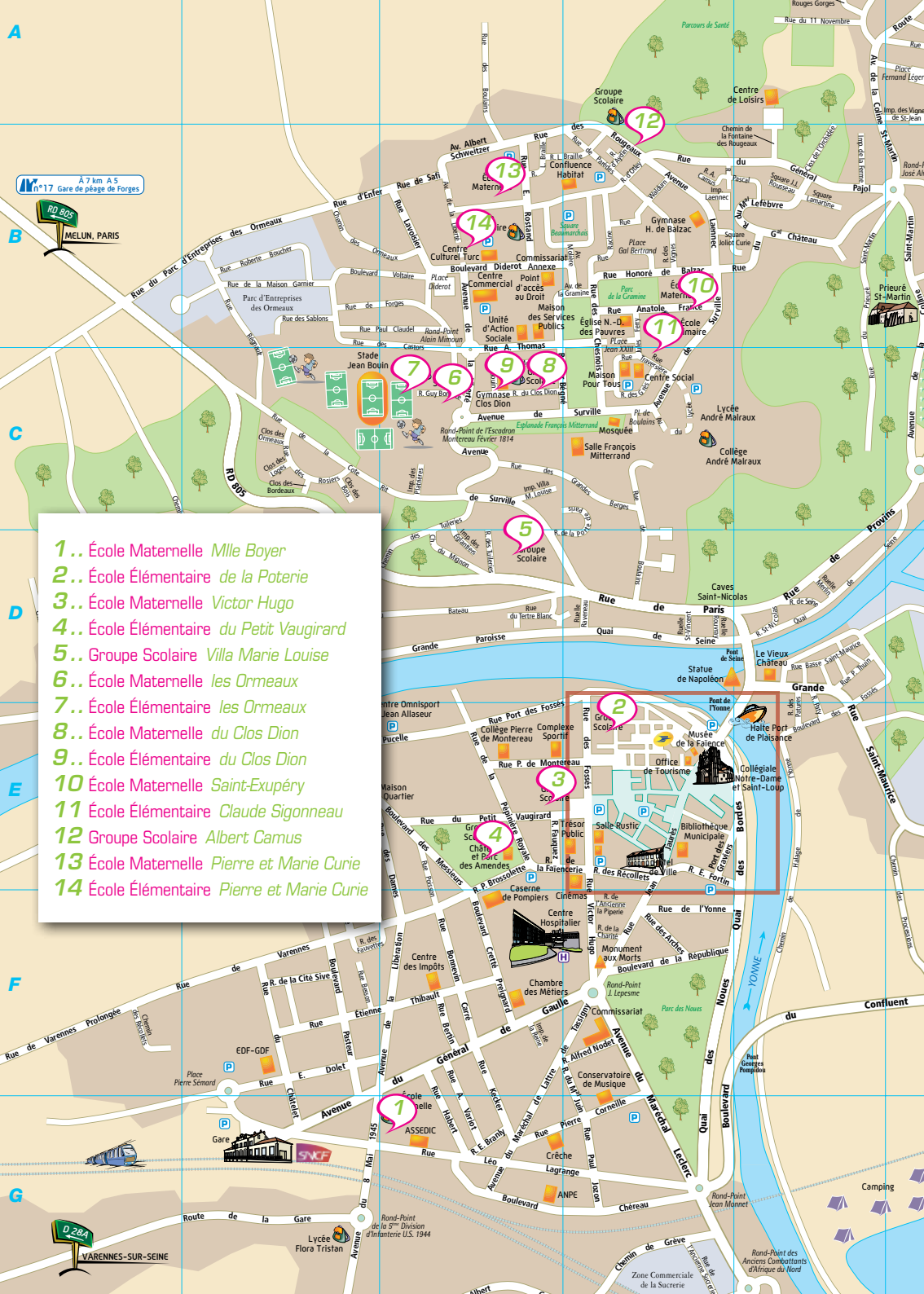
1.. École Maternelle Mlle Boyer
2.. École Élémentaire de la Poterie
3.. École Maternelle Victor Hugo
4.. École Élémentaire du Petit Vaugirard
5.. Groupe Scolaire Villa Marie Louise
6.. École Maternelle les Ormeaux
7.. École Élémentaire les Ormeaux
8.. École Maternelle du Clos Dion
9.. École Élémentaire du Clos Dion
10 École Maternelle Saint-Exupéry
11 École Élémentaire Claude Sigonneau
12 Groupe Scolaire Albert Camus
13 École Maternelle Pierre et Marie Curie
14 École Élémentaire Pierre et Marie Curie
A
B
C
D
E
F
G
RD 805
MELUN, PARIS
À 7 km A 5
n°17 Gare de péage de Forges
D 28A
VARENNES-SUR-SEINE
Rue du Parc d'Entreprises des Ormeaux
Parc d'Entreprises des Ormeaux
Rue de la Maison Garnier
Rue Robert Boucher
Rue des Sablons
Rue de Forges
Rue Paul Claudel
Rue des Castors
Boulevard Voltaire
Rue d'Enfer
Rue de Sarine
Rue Lavoisier
Chemin des Ormeaux
Rue Rabelais
Rue de la Tuilerie
Avenue de Diderot
Place Diderot
Rond-Point Alain Mimoun
Stade Jean Bouin
Rue R. Guy Boin
Rue A. Thomas
Rue du Clos Dion
Avenue de Surville
Esplanade François Mitterrand
Rond-Point de l'Escadron Montereau Février 1814
Salle François Mitterrand
Mosquée
Maison Pour Tous
Centre Social
Lycée André Malraux
Collège André Malraux
Groupe Scolaire
Gymnase Clos Dion
Unité d'Action Sociale
Maison des Services Publics
Église N.-D. des Pauvres
Place Jean XXIII
Rue Anatole France
Rue Honoré de Balzac
Rue Chemin de Surville
Rue Jean Jaurès
Rue Gal Leclerc
Rue Gal Gallieni
Rue Gal Lefebvre
Rue du Gal Château
Rue Gal Bertrand
Rue Laennec
Square Joliot Curie
Gymnase H. de Balzac
Square Beaumarchais
Centre Culturel Turc
Centre Commercial
Point d'accès au Droit
Commissariat Annexe
Confluence Habitat
Groupe Scolaire
Centre de Loisirs
Chemin de la Fontaine des Rougeaux
Rue des Rougeaux
Rue du 11 Novembre
Rue du Gal Leclerc
Rue du Gal de Gaulle
Rue Pasteur
Rue Rousseau
Square Lamartine
Square Lamartine
Rue Lefebvre
Rue Pajol
Rue Saint-Martin
Prieuré St-Martin
Rue du Prieuré
Rue Saint-Martin
Rue Rouges Gorges
Parcours de Santé
Rue Route de Provins
Rue Place Fernand Léger
Av. de la Caline St-Martin
Imp. des Vignes de St-Jean
Imp. de la Ferme
Rond-Point José Ab
Rue Albert Schweitzer
Rue R. L. Braille
Rue des Boulains
Rue des Pommiers
Rue des Rougeaux
Rue Rue Pascal
Rue Rue Lavoisier
Rue Rue Laennec
Rue Rue Lamartine
Rue Rue Jean Jaurès
Rue Rue Gal Gallieni
Rue Rue Gal Lefebvre
Rue Rue Gal Bertrand
Rue Rue Gal Leclerc
Rue Rue Gal de Gaulle
Rue Rue Pasteur
Rue Rue Rousseau
Rue Rue Honoré de Balzac
Rue Rue Anatole France
Rue Rue Chemin de Surville
Rue Rue Jean Jaurès
Rue Rue Gal Gallieni
Rue Rue Gal Lefebvre
Rue Rue Gal Bertrand
Rue Rue Laennec
Rue Rue Gal Leclerc
Rue Rue Gal de Gaulle
Rue Rue Pasteur
Rue Rue Rousseau
Rue Rue Lamartine
Rue Rue Pascal
Rue Rue Lavoisier
Rue Rue Pommiers
Rue Rue Rougeaux
Rue Rue Braille
Rue Rue Boulains
Rue Rue Saint-Martin
Rue Rue Pajol
Rue Rue Rouges Gorges
Rue Rue du 11 Novembre
Rue Rue Route de Provins
Rue Rue Place Fernand Léger
Rue Rue Av. de la Caline St-Martin
Rue Rue Imp. des Vignes de St-Jean
Rue Rue Imp. de la Ferme
Rue Rue Rond-Point José Ab
Rue Rue Albert Schweitzer
Rue Rue des Boulains
Rue Rue des Pommiers
Rue Rue des Rougeaux
Rue Rue Pascal
Rue Rue Lavoisier
Rue Rue Laennec
Rue Rue Lamartine
Rue Rue Jean Jaurès
Rue Rue Gal Gallieni
Rue Rue Gal Lefebvre
Rue Rue Gal Bertrand
Rue Rue Gal Leclerc
Rue Rue Gal de Gaulle
Rue Rue Pasteur
Rue Rue Rousseau
Rue Rue Honoré de Balzac
Rue Rue Anatole France
Rue Rue Chemin de Surville

GUIDE de la vie scolaire

Hôtel de Ville
54, rue Jean Jaurès
Montereau-fault-Yonne
Tél. : 01 64 70 40 00
Fax : 01 64 70 44 46

MONTEREAU FAULT-YONNE
"ville antique au confluent"

Réalisation : Mairie de Montereau / Juillet 2014 - Impression sur papier recyclé par Espace Graphic - Crédits photos : Fotolia/ Freepik.com/XOO.me.com/Les Pictographes/ freeimages.com